



GUIDE de la RENTRÉE 2024



SOMMAIRE



**KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES
DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES**



**LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT
PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE**



ORGANISATION DE LA SEMAINE



LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES



LES ACCUEILS DE LOISIRS



**L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE
SUR LE TEMPS SCOLAIRE**



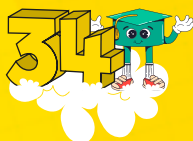
S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE



ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

ÉDITO

L'heure de la rentrée a sonné !

Cette année encore, nous tenons à réaffirmer l'engagement plein et entier de la Ville de Saint-Maur autour du droit à la réussite pour toutes et tous.

Ce guide a été conçu pour répondre à toutes vos interrogations et vous accompagner tout au long de l'année dans vos différentes démarches. Vous y trouverez des renseignements pratiques liés à la scolarité de l'enfant : accueil périscolaire, loisirs, restauration, accompagnement scolaire, coordonnées de l'ensemble des intervenants. Vous y trouverez également, l'implication de la Ville de Saint-Maur pour favoriser, à vos côtés et aux côtés des équipes éducatives, la réussite de votre enfant.



Pour la troisième année consécutive, la Ville accompagne les familles saint-mauriennes en offrant à chaque enfant un kit de rentrée composé des fournitures essentielles. Ce kit est offert en complément de la dotation attribuée par la Ville aux écoles, pour chaque enfant, et qui permet l'achat de matériels divers pendant l'année scolaire.

En outre, depuis 2017, le Plan Pluriannuel d'Investissement de la Ville consacre près de 25 millions d'euros aux écoles afin d'améliorer les conditions d'accueil des enfants et du personnel. Pour cette année, les services municipaux ont ainsi profité de la période estivale pour entretenir et rénover les écoles de la ville, pour améliorer le quotidien de nos enfants et pour s'assurer que la rentrée se passe dans les meilleures conditions. Ainsi, des travaux de peinture, la création de nouvelles salles de classe, la réfection de cours d'école, la modernisation des outils informatiques, la création d'aires de jeux ou encore l'installation d'éclairages LED ont été réalisés.

Enfin, je tiens à remercier l'ensemble du personnel du service public qui œuvre pour offrir aux jeunes Saint-Mauriens une éducation de qualité, complète et plurielle, leur permettant d'exprimer pleinement leur potentiel et garantissant à toutes et tous les mêmes chances de réussite.

Je vous souhaite une très belle année scolaire à Saint-Maur !

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'P. Delecroix'. The signature is stylized and fluid.

Pierre-Michel DELECROIX
Maire de Saint-Maur

KIT DE RENTRÉE SCOLAIRE POUR LES ÉLÈVES DES ÉCOLES MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES

Depuis la rentrée de septembre 2022, la Ville a souhaité accompagner les familles dont les enfants sont scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires publiques en leur offrant un kit de rentrée scolaire.

Cette dotation permet à chacun d'avoir accès à des fournitures scolaires indispensables, dès le jour de la rentrée.

Pour la rentrée de septembre 2024 :

Kit pour les élèves des écoles maternelles :

- * Un sac à dos
- * Une boîte de 12 crayons de couleur
- * Un cahier de dessin A5
- * Une ardoise blanche avec feutre

Le kit des élèves des classes de maternelle comprendra un livre *Vive les Jeux !* pour les élèves des classes de petite section et un livre *Vive les Jeux Olympiques !* pour les élèves des classes de moyenne et grande sections.

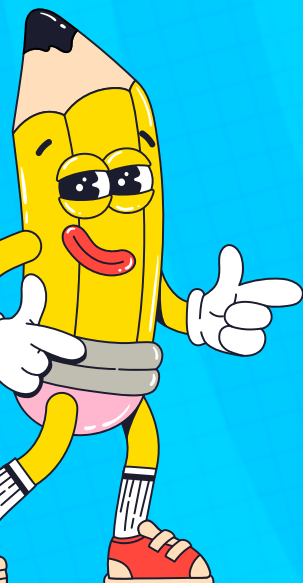
Un gilet de sécurité rétro réfléchissant sera distribué à tous les élèves des classes de petite et grande sections.

Kit pour les élèves des écoles élémentaires :

- * Un sac à dos
- * 4 stylos bille pointe moyenne (bleu, noir, rouge et vert)
- * Un crayon graphite HB
- * Un bâton de colle
- * Une règle de 30 cm
- * Une ardoise blanche avec feutre
- * Un cahier de brouillon

Le kit comprendra un cahier d'écriture pour les élèves des classes de CP, un dictionnaire pour les élèves des classes de CE1, une calculatrice pour les élèves des classes de CE2, un Bled dernière édition et une équerre pour les élèves des classes de CM1 et une équerre et un compas pour les élèves des classes de CM2.

Un gilet de sécurité rétro réfléchissant sera distribué à tous les élèves des classes de CP et de CM1.





LES ÉCOLES : UN BUDGET ENTIÈREMENT PRIS EN CHARGE PAR LA VILLE

La Ville de Saint-Maur-des-Fossés attache une importance particulière au bien-être et à l'épanouissement des enfants dans le cadre de leur scolarité, aussi bien qu'aux conditions de travail de l'ensemble de la communauté éducative.

Pour cela, la municipalité met en œuvre tous les moyens nécessaires afin de leur offrir les meilleures conditions d'apprentissage, qu'il s'agisse de l'équipement des écoles, des outils pédagogiques mis à disposition ou des activités périscolaires proposées. En 2024, le budget dédié au scolaire et au périscolaire s'élève ainsi à plus de **32 millions d'euros**.

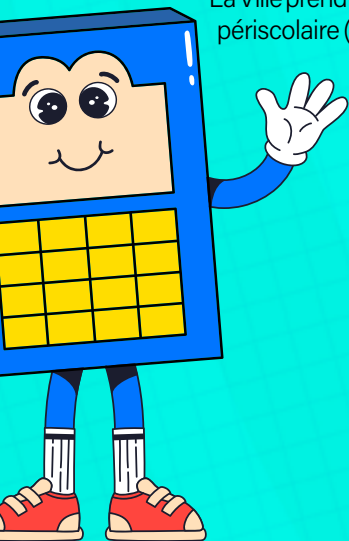
Les moyens mis à disposition des écoles



La municipalité participe très largement à la vie scolaire : achat de matériel scolaire et pédagogique des élèves, des professeurs, des directeurs d'école, des psychologues et du cabinet médical scolaire, et au financement des sorties pédagogiques. La Ville de Saint-Maur accorde chaque année **80,50 €** pour un élève d'école élémentaire, soit 2,5 fois plus que la moyenne nationale, qui se situe entre 33 € et 37 €. Cette dotation permet aux professeurs d'acheter des fournitures scolaires, livres, jeux et de financer les sorties pédagogiques et l'anglais en élémentaire.

La Ville prend également en charge le salaire des 480 agents de la vie scolaire et périscolaire (hors enseignants) qui accompagnent les enfants au quotidien :

- * Agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), chargés de s'occuper de l'accueil, de l'accompagnement pédagogique et de l'hygiène des très jeunes enfants ;
- * Agents d'entretien et de restauration ;
- * Agents de la cuisine centrale ;
- * Animateurs pour les temps périscolaires et extrascolaire ;
- * Gardiens.





La Ville est particulièrement attachée aux conditions d'apprentissage des élèves et de travail de l'ensemble de la communauté éducative, indispensable à la qualité éducative de ses écoles, tant sur le secteur scolaire que périscolaire. La Ville s'engage chaque année pour le maintien de l'objectif de 24 élèves par classe dans les niveaux d'apprentissage des fondamentaux et des écoles à portée de marche dans un cadre de vie apaisé.

Entretien et rénovation des bâtiments

La Ville mène chaque année, des travaux de grandes ampleurs de rénovation, d'agrandissement, de réhabilitation, de toiture, de mise en conformité, d'électricité, de plomberie, de remplacement d'huissieries, de travaux dans les cours comme la pose de tableaux numériques interactifs.

Ces derniers sont assurés par les services techniques municipaux et par des entreprises extérieures.

Une réflexion est également apportée sur l'organisation des espaces et des circulations, les équipements (bibliothèques, salle d'activité, tableaux numériques interactifs...), ainsi que sur les conditions de travail et d'accueil des personnels et des enfants.

Depuis dix ans, la Ville de Saint-Maur-des-Fossés a investi plus de 35 millions dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement pour les 25 écoles de la ville.



Les travaux d'été dans les établissements scolaires

✿ ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE PARC-EST

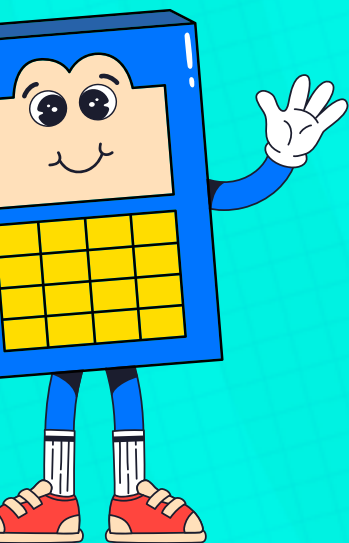
Poursuite des travaux d'agrandissement et de rénovation qualitative des deux écoles lancés à l'été 2023.

Les travaux consistent aux réaménagements complets des deux écoles permettant un gain d'énergie comprenant notamment :

- * La rénovation thermique avec isolation des deux écoles par l'extérieur ;
- * Des travaux de mise aux normes avec également le passage en LED de l'éclairage ;
- * L'installation d'un système de chauffage par pompe à chaleur ;
- * La pose d'un système d'aération par VMC ;
- * La rénovation et l'isolation de la toiture ;
- * Le changement des huisseries extérieures ;
- * La rénovation complète des deux cours et des extérieurs avec un enrobé végétal drainant permettant l'infiltration des eaux de pluie.

En parallèle de ces travaux, un nouveau bâtiment de Haute Qualité Environnementale (HQE) (salles, classes, sanitaires, salle d'activités, réfectoires...) sera créé. De plus, l'ensemble des écoles fera l'objet d'important travaux de rénovation (peinture, sols...) de mise aux normes et d'accessibilité.

6 500 000 €





✿ ÉCOLE MATERNELLE MARINVILLE

- ✿ Travaux de réfection du toit terrasse ;
- ✿ Création de deux dortoirs et d'un sanitaire ;
- ✿ Réhabilitation des locaux avec aménagement d'espaces pour les enfants et les adultes.

✿ ÉCOLE MATERNELLE SCHAKEN

- ✿ Réfection de peinture et pose de lave mains pour l'ouverture de la classe
- ✿ Réhabilitation de locaux pour le personnel de l'école.

✿ MAIS AUSSI

Dans le cadre du Contrat de Performance Énergétique des bâtiments municipaux :

- ✿ Remplacement de l'éclairage des classes en éclairage à LED, moins énergivore, dans l'école maternelle Édouard Cazaux et des luminaires des réfectoires dans les écoles élémentaires de La Pie, le Parc-Tilleuls et Les Mûriers ;
- ✿ Réfection de peinture dans une salle de classe dans l'école élémentaire Les Mûriers et fermeture du jardin de l'accueil de loisirs Parc-Est avec pose de clôtures et d'un portillon.

ORGANISATION DE LA SEMAINE

Une journée à l'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi



Les enfants peuvent être accueillis dès 7h30 à l'accueil périscolaire. Ils sont encadrés par des animateurs de la Ville.

À 8h20, ils sont conduits auprès de leur enseignant. La classe débute alors à 8h30 pour l'ensemble des écoliers.



À 11h30 commence la pause méridienne : les enfants peuvent être récupérés par leurs parents, ils sont alors accompagnés à la sortie de l'école par leur enseignant.

Les enfants peuvent aussi déjeuner à la cantine. Ce temps du midi, proposé par le personnel de la Ville, est ponctué de moments de détente et d'activités.



À 13h30, tous les élèves retournent en classe pour entamer la deuxième partie de cette journée scolaire qui s'achèvera à 16h30.

L'enseignant accompagne ses élèves aux portes de l'école où ils sont récupérés par leurs parents.

Pour les élèves des écoles maternelles dont les parents ne peuvent les récupérer à la sortie de l'école à 16h30, ils peuvent être accueillis jusqu'à 19h.

Pour les écoles élémentaires, après le goûter, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h (voir page 16).

Un accueil du soir est ensuite assuré jusqu'à 19h.

Bon à savoir

Les jours d'école, vous pouvez récupérer votre enfant le soir, à la sortie de l'école à 16h30, avant le goûter, ou à partir de 17h50 en maternelle, 18h en élémentaire, puis en continu jusqu'à 19h. Une sortie dérogatoire à 17h est également possible.



Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

7h30

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

**Accueil
périscolaire
du matin**

8h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

11h30

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

**Accueil
périscolaire
du midi**

13h30

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

**Accueil
de
loisirs**

**Temps
scolaire**

**Temps
scolaire**

16h30

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

**Gôter
et récréation**

18h

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

**Accueil
périscolaire
du soir**

19h

LES TEMPS D'ACCUEIL PÉRISCOLAIRES

Les accueils sont encadrés par des agents qualifiés et diplômés. L'intégration d'enfants en situation de handicap fait l'objet d'un protocole particulier, afin de leur assurer un accueil adapté à leur situation.

Accueil périscolaire du matin

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 7h30 à 8h15)

Pour répondre au mieux aux besoins des familles et faciliter leur organisation quotidienne, notamment pour les parents qui travaillent, les enfants de toutes les écoles de la ville peuvent être accueillis dans leur école dès 7h30.

Accueil périscolaire du midi

(du lundi au vendredi de 11h30 à 13h30)

Chaque jour, 5 600 repas en moyenne sont servis dans les écoles de la ville. Près de 88% des élèves déjeunent ainsi sur place.

Des repas variés et équilibrés, validés par la commission des menus à laquelle participent élus, enfants du CME, directions scolaires, parents d'élèves...

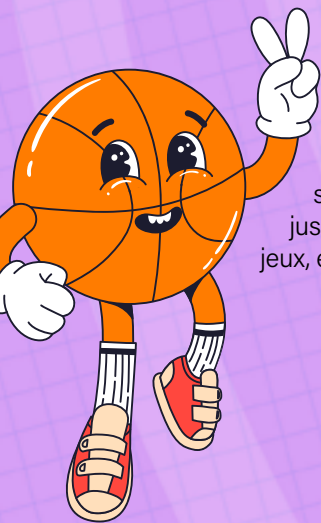
L'équipe de la cuisine centrale prépare chaque jour les repas des enfants des écoles de Saint-Maur. Ce service municipal prépare chaque matin les repas qui sont livrés dans les offices des écoles et consommés le jour même. L'ensemble du personnel d'encadrement, géré par le service périscolaire, a pour consigne d'inciter les enfants à goûter et à manger de tout.

Accueil périscolaire du soir

(lundi, mardi, jeudi et vendredi de 16h30 à 19h)

Après la classe, des accueils du soir sont organisés dans chaque école. Les enfants sont encadrés par des animateurs qualifiés et diplômés. Dans les écoles maternelles, cet accueil est assuré de 16h30 à 19h.

Dans les écoles élémentaires, les élèves ont la possibilité de participer aux ateliers "À la découverte !", de suivre l'étude surveillée ou de bénéficier de l'accompagnement à la scolarité jusqu'à 18h. Un accueil du soir, ponctué de temps calmes et de jeux, est ensuite assuré jusqu'à 19h.





Bon à savoir

Les enfants atteints de troubles de la santé qui nécessitent une attention particulière lors du temps scolaire et/ou périscolaire peuvent bénéficier d'un projet d'accueil individualisé (PAI). En conformité avec les justificatifs et certificats médicaux délivrés, le PAI précise les adaptations à apporter à l'accueil des enfants concernés après validation du médecin scolaire. Afin de garantir la sécurité médicale des enfants en cas d'allergie ou d'intolérance alimentaire, les parents devront fournir un panier repas adapté à leur enfant en respectant les règles d'hygiène et de sécurité. Les précisions sont indiquées dans le règlement intérieur des activités périscolaires et des accueils de loisirs.

Les PAI sont valables un an. Les familles doivent donc renouveler leur demande auprès du médecin scolaire au moins 1 mois avant la fin du PAI.

Centre médico scolaire - École maternelle les Mûriers
3, rue Chevalier - 94210 Saint-Maur-des-Fossés
cms.st-maur-des-fosses@ac-creteil.fr • 01 48 83 08 35

La restauration scolaire



Réduire le gaspillage alimentaire, optimiser le fonctionnement de la restauration scolaire ou faciliter l'organisation du temps périscolaire... La réservation des repas scolaires présente de nombreux atouts. À l'instar de nombreuses autres villes, Saint-Maur a souhaité mettre en place cette modalité d'inscription. Il est possible de réserver à l'année, à la semaine, au mois ou sur certains jours seulement. La plateforme permet de réserver et modifier la réservation, jusqu'à 6 jours avant la prestation.

Si la réservation des repas est obligatoire, les enfants peuvent toutefois déjeuner, sans avoir réservé. Une majoration du tarif sera alors appliquée.

La pause méridienne est un temps périscolaire essentiel à Saint-Maur, partagé entre un temps de repas et un temps de détente dans la cour de l'école ou en activité avec les animateurs, en fonction des possibilités de chaque établissement.

480 agents municipaux, dont 320 animateurs interviennent chaque midi auprès des enfants des écoles maternelles et élémentaires.

Les équipes d'encadrement sont constituées d'animateurs et d'un directeur qui assure le lien avec la direction des activités périscolaires et également la direction scolaire.



Du bio à tous les repas et un repas végétarien par semaine



Pain bio, un produit bio au moins par repas, des fruits et des légumes, des laitages, du poisson et de la viande issus de la filière qualité et de producteurs locaux...

Dans le cadre de son projet de développement durable, la Ville s'engage en faveur du bio, des produits issus de l'agriculture locale, et propose un menu végétarien par semaine !

Et Saint-Maur continue de s'engager contre le gaspillage alimentaire avec 4 composants par repas. Petites faims, grandes faims, pas d'inquiétude, il y en aura pour tous les goûts ! Des "tables de rab" offrent aux gros appétits des produits supplémentaires pour compléter leur repas dans chaque réfectoire. Des tables de tri ont été installées dans les réfectoires des écoles élémentaires ainsi qu'à l'école maternelle Le Parc-Tilleuls pour sensibiliser au tri sélectif.

**Retrouvez les menus de la
restauration sur saint-maur.com**



Réservation et annulation : mode d'emploi

Le délai de réservation et d'annulation des prestations est passé de J-15 à J-6 pour les accueils du midi, du soir et du mercredi. Pour les périodes de vacances scolaires (hors vacances d'été), les réservations sont clôturées 15 jours avant le début des dites vacances. Pour les vacances d'été, les réservations sont clôturées au 15 juin pour le mois de juillet et au 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil du matin reste accessible sans réservation et la sortie dérogatoire à 17h est toujours soumise à une réservation au plus tard la veille à 12h. Réservations via le portail famille disponible sur saint-maur.com et sur l'application "Saint-Maur ma ville" ou au guichet d'accueil des familles. La réservation est ouverte pour toutes les prestations de l'année scolaire. Jusqu'au 30 septembre, les enfants seront accueillis, sans majoration à la facturation, même si les parents ont oublié de réserver. Mais, à compter du 1^{er} octobre, toute prestation non réservée sera facturée à +50%.

Règlement des activités périscolaires et des accueils de loisirs téléchargeable sur saint-maur.com

Rubrique Éducation Enfance ▶ 3-11ans ▶ les accueils de loisirs du mercredi et des vacances

Les ateliers "À la découverte !"

Les ateliers "À la découverte !" sont instaurés à compter de la rentrée 2024 dans la continuité des ateliers "Soleil" organisés depuis la rentrée 2016.

Ces ateliers sont organisés par la Ville dans les écoles élémentaires et maternelles tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 16h30 à 18h, avec un goûter qui précède les activités. Dans le cadre de la semaine de quatre jours, les élèves peuvent suivre des activités péri-éducatives riches, qui rencontrent un vif succès auprès des enfants et des familles.

Les ateliers "À la découverte !" s'inscrivent dans le cadre du Projet Éducatif Territorial 2023-2026 de la Ville avec la mise en place d'un nouveau cycle d'initiation et de découverte afin de renforcer le socle des connaissances des enfants, de développer leur autonomie et de les aider à se construire.

Ils s'organisent autour de 6 grandes thématiques sur 3 cycles trimestriels :

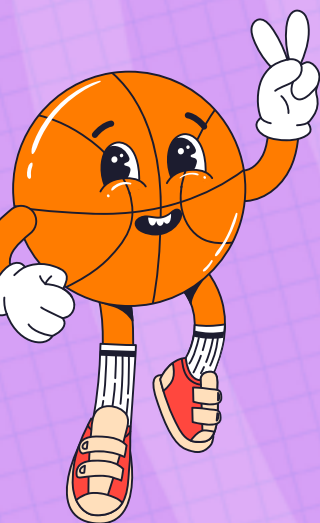
- * Langues et civilisations
- * Sciences
- * Sport et santé
- * Lecture et écriture
- * Arts et culture
- * Environnement

Inscription aux ateliers "À la découverte !"

Pour les écoles maternelles, la participation est libre et n'est soumise à aucune inscription préalable.

Pour les écoles élémentaires, la participation aux ateliers "À la découverte !" est soumise à une inscription préalable obligatoire chaque trimestre : les familles pourront s'inscrire sur le portail famille.

Le nombre de places pour chaque atelier étant limité, les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure.



L'étude surveillée

L'étude surveillée n'est pas une compétence municipale. Cependant, depuis 2016, la Ville signe des conventions d'occupation des locaux pour l'organisation de l'étude surveillée au sein des écoles élémentaires par les organismes dédiés. Un appel à projet a été lancé pour l'année scolaire 2024-2025 et l'AOES 940 organisera les études surveillées dans toute les écoles élémentaires de la ville pour cette année scolaire.

Ce temps privilégié, dédié aux devoirs, est encadré par des professeurs et des étudiants tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis après l'école, de 16h30 à 18h. Un référent de l'AOES 940 est présent dans chaque école.

Accompagnement à la scolarité



Les équipes d'animation de la Ville assurent aussi un soutien scolaire auprès des enfants (du CP au CM2) qui rencontrent certaines difficultés scolaires, identifiés par les enseignants.

L'accompagnement à la scolarité propose aux enfants les ressources complémentaires dont ils ont besoin pour s'épanouir et réussir à l'école.

Le taux d'encadrement est renforcé

pour cette prestation (1 animateur pour 4 enfants), ce qui permet aux animateurs de proposer un accompagnement personnalisé afin d'aider les enfants à mieux s'organiser et se concentrer pour gagner en autonomie.

Une fois par semaine, généralement le vendredi, une approche ludique des disciplines scolaires, "apprendre en s'amusant", est proposée aux enfants.

Environ 215 enfants inscrits en 2023 ont été encadrés par un animateur pour 4 enfants.

Bon à savoir

L'entraide scolaire amicale : cette association délivre un soutien scolaire gratuit aux enfants et adolescents (du CP à la terminale), dont les familles rencontrent des difficultés et ne peuvent financer des cours particuliers. Les bénévoles de l'entraide scolaire amicale se déplacent à domicile, une heure par semaine.

Renseignements auprès de Jacqueline Segoufin au 01 42 83 19 95.

LES ACCUEILS DE LOISIRS

Le mercredi et pendant les vacances scolaires, la Ville assure un accueil des enfants au sein d'accueils de loisirs dédiés à leur tranche d'âge. Encadrés par des animateurs qualifiés, les enfants participent à des activités de loisirs, d'éducation et d'éveil, suivant un projet pédagogique élaboré par chaque équipe d'animation.



Les accueils de loisirs connaissent une hausse de fréquentation, en raison à la fois de la qualité de l'offre proposée, de leur proximité avec le domicile des familles et de l'évolution des rythmes familiaux.

En septembre 2023, la Ville a dépassé la barre de 2 350 enfants présents en accueils de loisirs du mercredi. L'organisation des temps périscolaires a été réadaptée afin de garantir la sécurité des enfants et le maintien de la qualité d'accueil.

Inscription à l'accueil de loisirs

L'accueil des enfants se fait sur réservation. Un enfant dont la famille n'a pas réservé ne peut être accepté, sauf si une place est disponible. Dans ce cas, la prestation est majorée de 50%.

Pour les mercredis, la réservation doit être effectuée 6 jours avant.

- 3 possibilités : * le matin avec sortie entre 11h30 et 12h,
- * le matin et le repas avec sortie entre 13h et 13h30,
- * la journée avec sortie à partir de 16h30.

Pour les vacances, la réservation est ouverte 6 semaines avant et clôturée 15 jours avant le début des vacances (hors vacances d'été).

Pour les vacances d'été, les réservations sont possibles jusqu'au 15 juin pour le mois de juillet et le 15 juillet pour le mois d'août et jusqu'à la reprise de septembre. L'accueil se fait uniquement en journée complète sans sortie intermédiaire possible. Sortie à partir de 16h30.

En cas de réservation, pour toutes absences non justifiées, la prestation est majorée de 50 %.





Horaires des accueils de loisirs le mercredi et pendant les vacances scolaires

- * De 7h30 à 19h
- * Le matin accueil des enfants jusqu'à 9h30

Bon à savoir

De nombreuses sorties thématiques sont aussi programmées toute l'année, en alternance avec des activités sportives et culturelles accessibles dans la ville. Des mini-séjours sont également proposés lors des vacances d'été.

La Maison du numérique

Elle accueille sur demande les enfants scolarisés dans les écoles de la ville lors d'ateliers d'expression numérique qui ont lieu chaque mercredi de 15h à 16h en période scolaire : création graphique, sonore, web, programmation informatique créative, robotique.

Ce service municipal peut également réaliser sur demande des activités de bonne pratique des outils numériques, notamment des réseaux sociaux.

L'OFFRE ÉDUCATIVE DE LA VILLE SUR LE TEMPS SCOLAIRE

La Ville de Saint-Maur a fait le choix de proposer aux écoles un large choix d'activités artistiques et culturelles pour favoriser leur découverte par les enfants. Les principaux équipements culturels de la Ville accueillent tout au long de l'année des groupes scolaires, en fonction de thématiques qui sont co-construites avec l'Éducation nationale et qui s'articulent avec les programmes étudiés en classe. Toutes les actions sont adaptées à l'âge des élèves des différentes classes. Les agents de la Ville qui les conduisent sont agréés et évalués par l'Éducation nationale.

Classes de découvertes

L'offre des classes de découverte à destination des élèves des classes de CM2 et des classes de doubles niveaux de CM2 a été renouvelée pour la rentrée scolaire 2024-2025. Des séjours de grande qualité seront proposés aux enseignants et répartis suivant quatre thématiques :

Classe de mer : activités nautiques (voile, char à voile, sortie en bateau moteur) et découverte du milieu marin (pêche à pied et découverte du phénomène des marées...).

Classe de sciences et technologie : volcanologie avec des randonnées en moyenne montagne, la visite d'un col et d'un volcan, expériences sur les roches volcaniques et visite du parc Vulcania.

Classe de développement durable : découverte de la faune et de la flore, expériences sur les énergies renouvelables, atelier de recyclage et soins aux animaux...

Classe de neige : ski alpin, ski de fond, randonnée en raquette et visite de musées.



Pour l'année scolaire 2023-2024, 17 séjours ont été organisés, 868 élèves ont ainsi pu partager avec leurs enseignants un moment d'apprentissage privilégié.



Culture



À la médiathèque Germaine-Tillion

Les médiathécaires accueillent les enfants scolarisés de la ville lors d'animations thématiques. Chaque enseignant est invité à s'y inscrire en début d'année.

Le pôle jeunesse convie la classe au plaisir de la lecture partagée. Les enfants bénéficient d'un moment consacré à la lecture d'histoires, et à une visite de l'espace. Ils profitent également d'un temps libre découverte des livres. Le pôle multimédia propose des animations aux classes du CP au CM2, autour de thématiques variées telles que les comédies musicales, la sieste musicale ou encore le stop motion...

Lire dans la boucle : favoriser le goût de la lecture

La Ville est engagée dans une démarche visant à favoriser l'accès au plaisir de lire sous toutes ses formes. En s'appuyant sur les équipes de la médiathèque et du périscolaire, et les associations de parents d'élèves, elle renforce et promeut les actions de l'Éducation nationale. Dans le prolongement de l'adoption de la charte de la lecture en 2019, le festival Lire dans la boucle se déroule à la Maison des arts et de la culture et dans divers sites de la ville. De nombreuses classes d'élèves et des accueils de loisirs sont accueillis chaque année pour participer aux ateliers.



Retrouvez le programme de la charte de la lecture tout au long de l'année sur saint-maur.com

Au théâtre de Saint-Maur

Le Théâtre de Saint-Maur dispose d'une riche programmation en temps scolaire. Pour les jeunes spectateurs, il s'agit de découvrir les disciplines du spectacle vivant et de vivre l'expérience collective de la scène. Les classes de maternelle disposent d'une programmation sur mesure, pour une initiation tout en douceur. Le Théâtre s'inscrit également aux côtés des enseignants qui souhaitent favoriser la pratique artistique de leurs élèves : soutien à la mise en scène, écriture, initiation afin de soutenir la création des enfants, grâce à un réseau d'artistes professionnels.

En 2023-2024, ce sont plus de 7 000 écoliers qui ont été accueillis lors d'une trentaine de représentations et près de 200 heures d'ateliers qui ont été dispensées.



Au Conservatoire à rayonnement régional (CRR)

Le Conservatoire propose tout au long de l'année des activités et des parcours variés.

Des concerts : un concert éducatif précédé d'une séance à la médiathèque pour préparer les élèves à l'écoute des œuvres présentées, destinés aux élèves de CM1 et de CM2. Un concert de l'Harmonie municipale d'une heure destiné aux élèves de CE1 et CE2 en prélude au concert de printemps.

Des séances de présentation d'instruments : les enfants des classes de CP et CE1 vont pouvoir découvrir plusieurs instruments présentés par des élèves et des professeurs du Conservatoire.



Aux cinémas de Saint-Maur

Le Lido et le 4 Delta dédient leurs matinées à l'accueil des groupes scolaires saint-mauriens et construisent, en partenariat avec l'Éducation nationale, une programmation en écho aux 4 dispositifs d'éducation à l'image.

Ces parcours cinémas et séances à la carte permettent aussi aux élèves de découvrir des œuvres marquantes du cinéma patrimoniales et contemporaines, d'éveiller leur curiosité et d'aiguiser leur esprit critique. Ateliers pratiques, interventions de professionnels du cinéma et échanges sur les thématiques abordées dans les films viennent compléter ces propositions. En 2023-2024, 90 séances scolaires ont été organisées au Lido et au 4 Delta, rassemblant plus de 9 000 élèves d'écoles maternelles et élémentaires.

Au service E-archives



Le service E-archives accueille sur demande les enfants scolarisés dans les écoles de la ville lors d'expositions. Dans ce cadre, les enfants bénéficient d'une visite personnalisée des espaces et des supports mis à disposition.

Sport

La Ville organise par année scolaire, 8 séances de natation pour chaque enfant de la grande section au CM1 et 11 séances de sports terrestres pour chaque enfant du CP au CM2, qui permettent une découverte ludique et éducative de différents sports :

Classes de grande section : natation

Classes de CP : gymnastique et natation

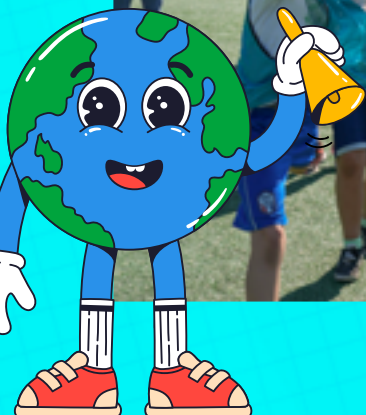
Classes de CE1 : tennis de table et natation

Classes de CE2 : escrime et natation

Classes de CM1 : basket-ball et natation

Classes de CM2 : athlétisme et handball

La Ville finance la totalité de cette activité sur le temps scolaire : rémunération des éducateurs sportifs, transport en autocar, locaux et matériel.



Éducation au développement durable

Les ateliers Nature et Environnement de Saint-Maur-des-Fossés (ANESM)



Cette proposition qui existe à Saint-Maur-des-Fossés depuis plus de 20 ans consiste à faire découvrir aux enfants les sciences de la vie et de la terre, tout en les sensibilisant aux enjeux de la biodiversité et du développement durable. Les différentes thématiques proposées sont laissées au choix des enseignants :

- * L'eau
- * Les insectes
- * Les végétaux
- * Les oiseaux
- * Les déchets

Les intervenants spécialisés de la Ville, qui ont préalablement obtenu un agrément de l'Éducation nationale, interviennent dans les classes des écoles élémentaires de la ville (du CP au CE2). Chaque thème comprend des séances en classe qui sont suivies par des sorties dans les squares, sur les bords de Marne ou au jardin pédagogique (créé à l'initiative du Conseil Municipal des Enfants et inauguré en 2018) afin d'appliquer concrètement les connaissances théoriques acquises en classe.

Pour l'année scolaire 2023-2024, 45 classes du CP au CE2 ont participé aux 208 interventions en classe et 45 sorties terrain, soit un total de 253 interventions qui ont permis de sensibiliser 1 011 enfants.

Une ferme pédagogique dans la ville

Depuis la rentrée 2019-2020, une ferme pédagogique ouverte au public scolaire et aux Saint-Mauriens est installée chaque année au parc de l'Abbaye. L'univers de la ferme y est présenté.

Les scolaires sont accueillis pour une visite de la ferme suivie d'un atelier (thématique laissée au choix des enseignants : le meunier, la crèmière, les œufs et les empreintes).

Pour l'année scolaire 2023-2024, des ateliers thématiques ont été proposés à 37 classes de grande section des écoles maternelles et les trois classes ULIS des écoles élémentaires, soit 1 064 enfants.



S'IMPLIQUER DANS LA VIE DE L'ÉCOLE



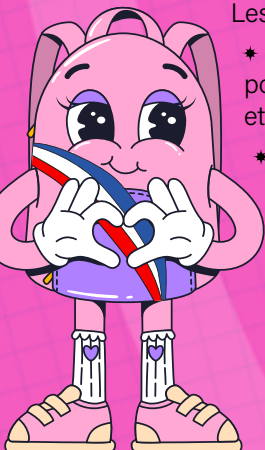
Les conseils de la vie éducative

Les Conseils de la Vie Éducative (CVE) sont des temps d'information et d'échange sur l'ensemble des temps d'accueils périscolaires (matin, midi, soir et mercredi). Ils regroupent l'ensemble des acteurs éducatifs de l'école. Ils sont constitués, sur invitation de la Ville, des directeurs d'écoles et/ou de représentants du conseil des maîtres, des directeurs et responsables du pôle vie scolaire et périscolaire et des activités périscolaires, des référents des temps périscolaires de la structure, des coordonnateurs de secteur, des représentants des parents d'élèves de l'école, des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) et de l' élu qui siége au Conseil d'école.

Les CVE se réunissent :

- * **en octobre - novembre**, après les élections des parents d'élèves, pour présenter le fonctionnement des différents temps périscolaires et faire l'état des lieux de la rentrée
- * **en juin**, pour faire le bilan des activités proposées dans l'école sur les temps périscolaires et présenter les projets pour la rentrée suivante.

Pour l'année scolaire 2023-2024, les CVE ont été organisés les 22 novembre 2023 et 12 juin 2024 dans la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville.



Pour les parents : les conseils d'école

Chaque école maternelle et élémentaire dispose d'un conseil d'école. Présidé par le directeur de l'établissement, il est composé de représentants de parents d'élèves, du conseil des maîtres et d'un représentant de la municipalité. Il se réunit une fois par trimestre pour discuter de l'environnement scolaire des enfants afin d'améliorer leur vie au sein de l'école.

Pour les enfants : le Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil Municipal des Enfants (CME) est une assemblée de 40 enfants scolarisés en CM1 et en CM2 à Saint-Maur. Ils sont élus dans les écoles de la ville pour deux ans. Avec le CME, la Ville implique ses jeunes habitants dans leur future vie de citoyens. Véritables porte-paroles de leurs camarades auprès des adultes, les élus du CME proposent en effet des projets au Maire et au Conseil municipal. Les petits conseillers se réunissent deux fois par an en séance plénière.

Les élus sont répartis dans 4 commissions thématiques différentes :

- * **Cadre de vie et Développement durable**
- * **Solidarités et Prévention**
- * **Sport et Culture**
- * **Communication et Citoyenneté**

Des représentants du CME assistent également aux trois commissions des menus annuelles et transmettent ainsi les avis de leurs camarades sur la restauration scolaire.



LE CME EN ACTION



Après des élus adultes, les enfants du CME assistent aux différentes cérémonies commémoratives qui ont lieu dans l'année.



Accueil de l'UNICEF à l'Hôtel de Ville par les élus du Conseil Municipal des Enfants lors d'une journée avec des ateliers ludiques et pédagogiques sur la défense des droits des enfants.

Tu as envie de t'impliquer pour ta Ville ?

Chaque année, après la rentrée, le CME est renouvelé par moitié. Ainsi, 20 élèves de CM1 sont élus par leurs camarades après une campagne de présentation. 1 à 2 représentants sont élus dans chaque école. Pour être électeur, il faut être scolarisé en CM1 ou en CM2 à Saint-Maur.

Pour être candidat :

1. Remplis le dossier (acte de candidature et autorisation parentale, téléchargeables sur le site internet de la Ville) puis remets-le à ton enseignant.
2. Fais-toi connaître dans ton école en réalisant une affiche de présentation originale qui contiendra tes idées de projets et ta photo.
3. Participe également au vote, le jour des élections, en mettant un bulletin dans l'urne.

Attention : un conseiller a des droits, mais il a aussi des devoirs.

Une charte régit le fonctionnement du CME et est téléchargeable sur saint-maur.com





LE SYSTÈME DE PAIEMENT DES PRESTATIONS

Toutes les prestations sont soumises à une tarification :

- * Les accueils périscolaires du matin et du soir, y compris la sortie à 17h, dans les écoles maternelles et élémentaires
- * Les ateliers "À la découverte !"
- * L'accueil du midi : restauration
- * Les accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires)

La participation des familles à ces services est calculée en fonction des revenus et des charges du foyer sur la base du quotient familial.

Qu'est-ce que le quotient familial ?

Le quotient familial permet de déterminer le tarif des prestations qui vous sera appliqué. Il est calculé en fonction des revenus et du nombre de parts fiscales du foyer : les familles à revenus modestes paient ainsi moins que celles qui peuvent contribuer davantage. En effet, il comprend 11 tranches pour une répartition plus juste.

Comment le quotient familial est-il calculé ?

Son calcul est basé sur :

- * le montant des revenus imposables annuels du foyer figurant sur l'avis d'imposition de l'année précédant la mise en application,
- * le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition,
- * les prestations perçues de la CAF *

Si la situation du foyer a évolué par rapport à l'année précédente, une étude spécifique peut être faite auprès du guichet d'accueil des familles sur présentation des justificatifs de revenus des trois derniers mois.



Le calcul est le suivant :

Revenu mensuel imposable du foyer (revenu annuel imposable ÷ 12) + prestations CAF mensuelles, le tout divisé par le nombre de parts fiscales.

* Sont exclus du calcul : les aides personnalisées au logement, l'allocation de logement à caractère familial, l'allocation de logement à caractère social, l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation de soutien familial, l'allocation journalière de présence parentale, l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap et l'allocation aux adultes en situation de handicap.

Quels documents fournir ?

Pour demander le calcul de votre quotient familial, vous pouvez effectuer la démarche soit via le portail famille soit auprès du guichet d'accueil des familles à l'Hôtel de Ville.

Il conviendra de vous munir des documents suivants :

- * Un justificatif de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance électricité ou facture d'eau, assurance (la taxe foncière et facture de téléphone ne sont pas admises)
- * Avis d'imposition 2023 sur les revenus 2022
- * Attestation de paiement de la CAF de moins de trois mois*

Bon à savoir

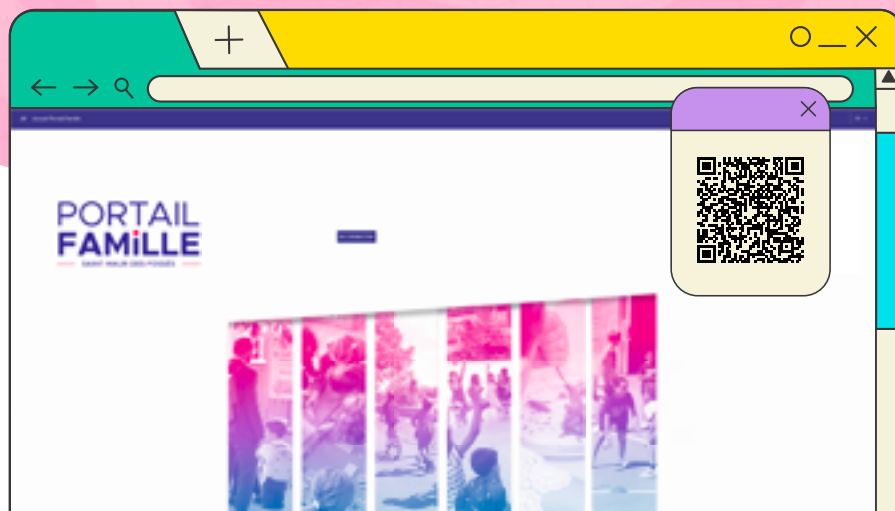
Vous souhaitez connaître votre quotient familial ? Vous pouvez faire une simulation sur saint-maur.com, en saisissant les revenus annuels de votre foyer, votre allocation familiale mensuelle ainsi que le nombre de parts fiscales de votre foyer. Vous pouvez également télécharger la grille des tarifs appliqués pour l'ensemble des prestations périscolaires.

Le paiement des factures

Les factures sont à régler auprès du guichet d'accueil des familles ou via le portail famille.

Le paiement peut s'effectuer :

- * par versement en espèces,
- * par chèque bancaire ou postal,
- * par carte bancaire,
- * par chèque CESU pour les temps d'accueils hormis la restauration.



LES INTERLOCUTEURS ET SERVICES EN LIGNE

Le guichet d'accueil des familles

Il vous permet d'effectuer l'ensemble des démarches liées aux domaines de la petite enfance, du scolaire et du périscolaire.

Afin de faciliter votre démarche, il est recommandé de prendre rendez-vous, soit par téléphone soit sur saint-maur.com rubrique Démarche des familles ► Famille ► Prendre rendez-vous au guichet d'accueil des familles.

Horaires d'ouverture :

Lundi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Mardi	9h-11h45 et 13h30-19h45
Mercredi	9h-11h45 et 13h30-17h45
Jeudi	13h30-17h45
Vendredi	9h-11h45 et 13h30-16h45
Samedi*	9h-11h45

* 1 samedi par mois : 7 et 21 septembre, 12 octobre, 16 novembre, 14 décembre 2024, 11 janvier, 8 février, 15 mars, 5 avril, 17 mai et 14 juin 2025

Le guichet d'accueil des familles fermera ses portes les mardis à 17h45 durant toutes les vacances scolaires.



Hôtel de Ville
Place Charles de Gaulle
guichet.familles@mairie-saint-maur.com
01 45 11 65 42

Le portail famille

Le portail famille est une plateforme en ligne sur laquelle il est possible de réserver de manière simple et rapide l'ensemble des prestations périscolaires. Vous pouvez également payer en ligne l'ensemble des prestations. Cet espace complet permet aux familles de consulter le tarif des prestations et modifier leurs coordonnées en quelques clics.

Le portail famille est directement accessible depuis la page d'accueil du site officiel de la Ville : saint-maur.com

Si vous n'êtes pas équipé d'un ordinateur et que vous rencontrez des difficultés avec le numérique, vous pouvez vous faire accompagner à la **Maison du numérique**.



Comment inscrire mon enfant à l'école ?

Les inscriptions scolaires auront lieu du lundi 6 janvier au lundi 31 mars 2025 au guichet d'accueil des familles.

Les enfants qui auront 3 ans en 2025 doivent être inscrits à l'école maternelle.

Les enfants qui auront 6 ans en 2025 doivent être inscrits à l'école élémentaire.

Vous devez effectuer une inscription scolaire pour votre enfant qui entre en petite section, en CP ou change d'école en cours de cycle maternel ou élémentaire.



Pièces à présenter (les originaux sont obligatoires)

- * Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de l'enfant
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, quittance électricité, facture d'eau (la taxe foncière et les factures de téléphone ne sont pas admises)
- * Carnet de santé ou certificat de vaccinations obligatoires (diphtérie, tétanos, polio)

Pour les nouveaux Saint-Mauriens :

- * Contrat de location ou titre de propriété, certificat de scolarité ainsi qu'un certificat de radiation

Pour les parents séparés ou divorcés :

- * Photocopie du jugement de divorce ou de la convention de garde

Pour les personnes hébergées :

- * L'hébergeant doit obligatoirement venir lors du rendez-vous accompagné de la photocopie de sa pièce d'identité
- * Deux justificatifs de domicile de moins de 3 mois (voir liste des justificatifs ci-dessus)
- * Attestation de sécurité sociale et notification de la caisse d'allocations familiales à la nouvelle adresse (pour l'hébergé)

ANNUAIRE DES ÉCOLES DE LA VILLE

La Ville de Saint-Maur compte 25 écoles publiques **maternelles** et **élémentaires**. Elles accueillent chaque année près de 6 400 élèves.



ÉCOLE DIDEROT

20 avenue Diderot
01 48 83 65 57



ÉCOLE LA PIE

10 rue Mirabeau
01 48 83 16 92



ÉCOLE CHAMPIGNOL

12 rue Gaston
01 48 83 63 67



ÉCOLE LE PARC-EST

14 avenue de l'Est
01 48 86 06 07



ÉCOLE LE PARC-TILLEULS

19 Place des Tilleuls
01 48 83 69 44



GRUPE SCOLAIRE LES CHALETS

11 Villa Jarlet
01 48 83 00 56



ÉCOLE JULES FERRY

58 rue Jules Ferry
01 48 83 16 89



ÉCOLE NICOLAS GATIN

10 rue de la Varenne
01 43 97 26 59



GRUPE SCOLAIRE EDITH CAVELL

52/62 avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79



ÉCOLE SCHAKEN

5B rue des Iles
01 48 83 94 48



ÉCOLE EDOUARD CAZAUX

65 avenue du Bac
01 48 83 61 24



ÉCOLE MARINVILLE

45 avenue Marinville
01 48 83 11 06



ÉCOLE LES MÛRIERS

3 rue Chevalier
01 48 83 57 47





ÉCOLE LES MÛRIERS

Place de Molènes
01 42 83 88 22



ÉCOLE LE PARC-EST

16 avenue de l'Est
01 48 86 34 49



ÉCOLE CHAMPIGNOL

2 rue Louis Maurice
01 42 83 88 24



ÉCOLE LA PIE

5 avenue d'Arromanches
01 42 83 88 21



GRUPE SCOLAIRE LES CHALETS

11 Villa Jarlet
01 48 83 00 56



ÉCOLE MICHELET

2 avenue Michelet
01 42 83 88 23



ÉCOLE EDOUARD ET ODETTE BLED

89/91 avenue Carnot
01 42 83 88 20



ÉCOLE AUGUSTE MARIN

6 avenue Auguste Marin
01 42 83 88 17



GRUPE SCOLAIRE EDITH CAVELL

52/62 avenue Miss Cavell
01 41 81 10 79



ÉCOLE MARINVILLE

39 avenue Marinville
01 42 83 88 18



ÉCOLE DIDEROT

16/18 avenue Diderot
01 42 83 88 19



ÉCOLE LE PARC-TILLEULS

18 Place des Tilleuls
01 42 83 88 25

LES ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT AVEC L'ÉTAT

ÉCOLE ET COLLÈGE SAINT ANDRÉ

15 avenue Mahieu
01 48 83 08 07

ÉCOLE YECHIVA ETS HAIM

84 boulevard du
Général Giraud
01 48 86 05 50

ÉCOLE ET COLLÈGE JEANNE D'ARC

109 boulevard de Créteil
01 48 83 07 79

ÉCOLE LE ROSAIRE

22 avenue des Arts
01 48 83 91 04



Pense-bête des délais d'inscription et réservation aux activités

Activité	Réservation et annulation	Délais
Accueil du matin	Sans réservation	
Accueil du midi	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
Accueil du soir		
Sortie dérogatoire à 17h		
Étude surveillée	Voir auprès de l'organisme chargé de l'étude	
Accueil de loisirs :	Guichet d'accueil des familles ou sur le portail famille (en ligne)	Jusqu'à 6 jours glissants avant la date de la prestation
• Mercredi		
• Vacances (hors vacances d'été)		Jusqu'à 15 jours avant le début de la période de vacances
• Vacances d'été		Le 15 juin pour une réservation pour juillet Le 15 juillet pour une réservation pour août et jusqu'à la reprise en septembre

Vacances scolaires 2024-2025

Zone C	Début des vacances	Reprise des cours
Rentrée scolaire 2024		Lundi 2 septembre 2024
Vacances de la Toussaint 2024	Samedi 19 octobre 2024	Lundi 4 novembre 2024
Vacances de Noël 2024	Samedi 21 décembre 2024	Lundi 6 janvier 2025
Vacances d'hiver 2025	Samedi 15 février 2025	Lundi 3 mars 2025
Vacances de printemps 2025	Samedi 12 avril 2025	Lundi 28 avril 2025
Pont de l'Ascension 2025	Vendredi 30 mai 2025	
Vacances d'été 2025	Samedi 5 juillet 2025	



@VilleSaintMaur
saint-maur.com

